

Secrétaire de séance : Hervé Constans

1. Compte rendu du Conseil du 28/09/2022

Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil.

2. Délibérations

a. Création d'un poste adjoint administratif de 2^{ème} classe pour remplacer la secrétaire

La secrétaire de Mairie a accepté de travailler encore 10 heures/semaine jusqu'à fin mars 2023. Des contacts sont engagés avec la mairie de Villeneuve saint Salves pour un mi-temps partagé.

b. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Pour faire face aux difficultés de recrutement il a été décidé à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en emploi non permanent

c. Nouvelle nomenclature comptable M57

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités. Si un certain nombre de collectivités l'ont déjà mis en place, il n'en reste pas moins que son éventuelle généralisation à l'ensemble du secteur public local engendrera des chantiers importants pour les collectivités territoriales et une adaptabilité de leurs règles de gestion à cette nouvelle instruction.

Compte tenu de la carence de secrétaire de mairie, il a été décidé à l'unanimité de maintenir la situation actuelle en attendant de passer à la M57.

d. Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la 3CVT

La taxe d'aménagement est un impôt. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Il est, depuis cette année, versé à la communauté de communes qui décide de sa répartition.

Rouvray n'ayant pas d'équipement communal, la répartition sera 5% pour la 3CVT et 95% pour Rouvray

e. Adhésion ATD89

Suite au CM du 28/09, le conseil a pris à l'unanimité la décision d'adhésion (0.50€/habitant/an) permettant ainsi l'assistance de l'Agence Technique Départementale pour la réalisation du schéma communal de défense incendie

f. Adhésion SDEY

Suite au CM du 28/09, le conseil a pris à l'unanimité la décision d'adhésion (0.40€/habitant/an) permettant de bénéficier d'un diagnostic énergétique à coût réduit.

g. Admission en non-valeur

L'admission en non-valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable, que la collectivité émet une pièce de dépense.

Les montants sont de 2891€ (pour des loyers impayés), avec effacement de la dette et 7.26€.

h. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la 3CVT

La CLECT a pour rôle d'assurer, pour la 3CVT et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, si la 3CVT fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), qui signifie que la 3CVT prélève elle-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

Cette délibération ne concerne que les communes ayant des éoliennes sur leur territoire.

3. Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 19/01/2023 au 18/02/2023.

L'agent recenseur sera Jean-Marie Mathieu et Marie-Claire Reltienne la coordinatrice

4. Taxe additionnelle d'enregistrement

Cette taxe est dite additionnelle aux droits de mutation car elle s'ajoute, au profit des communes, aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux perçus par l'État et le département. Le montant perçu cette année s'élève à 9594€

5. Palais de justice – formation, le 9 novembre, à la rédaction des PV

Le Maire et les adjoints sont habilités à rédiger des PV concernant les seules infractions définies par l'administration.

6. Pacte de territoire

La demande de subvention pour le goudronnage de la rue Marcot (montant global de 38 448€) est déjà accepté à hauteur de 20% de la facture, qui inclue l'évolution de prix 2023. C'est une procédure rapide et efficace.

7. Ramassage des déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la 3CVT collecte en porte-à-porte les papiers et emballages ménagers recyclables. Pour ce faire, une poubelle jaune ou des sacs jaunes vous ont été distribués.

Attention ! Les déchets recyclables ne doivent pas être mis avec les ordures ménagères.

Attention ! Les cartons bruns d'emballages ne vont pas dans le bac jaune (même coupés en petit morceaux). Ils doivent être apportés en déchetterie.

Merci de bien veiller à ces règles.

8. Mobilité douce et 3CVT

CHABLIS VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

ENQUÊTE MOBILITÉS DOUCES

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur de mobilité, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs souhaite connaître vos attentes en matière de liaisons cyclables.

Merci de nous donner votre avis en remplissant, en seulement quelques minutes, le questionnaire disponible sur

www.3cvt.fr

ou en flashant ce QR Code

Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ADEME

Les certificats d'économies d'énergie

La 3CVT a lancé une enquête « Mobilité douce »

9. SIVOS

Pascal Pellé déplore le changement de menu trop fréquent.

10. Commissions

a. Après-midi séniors

Le 26 novembre nombreux séniors étaient présents à l'après-midi jeux/goûter organisé dans notre village. Une ambiance musicale a permis à ceux qui le souhaitaient de pouvoir danser.

b. Décoration de Noël

L'installation des décorations de Noël se dérouleront les 5,6 et 7 décembre
Stéphane Reltienne et Germain Musard installeront les guirlandes électriques

c. Noël des enfants

Le père Noël viendra à Rouvray le dimanche 11 décembre pour apporter des cadeaux et des friandises aux enfants. Après cela ils dégusteront des crêpes.

11. Contrôle des poteaux incendie

Le conseil donne son accord pour que le syndicat des eaux procède à ce contrôle (débit, pression).

12. Commandes

a. Curage eaux pluviales

Le curage va être effectué place de la Liberté et Route de Montigny, par la société AVS (Assainissement Vila Services)

Le coût est 1 200€ TTC pour 1 journée

b. Logement place de la Liberté

Des travaux doivent être entrepris dans ce logement pour un montant de 1 700€, pour remédier à des problèmes de moisissures.

d. Arbres du parc

L'achat des arbres représente un montant de 1 100€

13. Bibliothèque

Une bibliothèque va être créée. Dans un premier temps la permanence sera mensuelle pour être ramenée à 15 jours en fonction de la fréquentation.

Nous faisons appel aux donateurs afin de développer l'offre de prêt.

14. Réunions

09/12 : présentation de la nouvelle assistante sociale, Mme Gaëlle AVRILLON

14/12 : finalisation du bulletin (réunion reportée au 13/12 du fait de la coupe du monde de football)

06/01 : vœux du Maire

Fin de la séance à 22h30

Le Maire